



Commune de
MAIZET

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2022

L'an deux mil vingt deux, le vendredi 1er juillet, à 18h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M Gilbert DUVAL, maire.

Présents : DUVAL Gilbert, BRIZE Brigitte, GARNIER Sylvaine, GRANET Benjamin, DESQUESNE Sophie, CHAPALAIN Jean-François, LE CORSU Céline.

Procurations : DELOM de MEZERAC Guillaume à DUVAL Gilbert, ANQUETIL Patrick à DUVAL Gilbert, SPONHAEUR Clément à GRANET Benjamin, PUPIN Dominique à BRIZE Brigitte.

Désignation du secrétaire de séance : DESQUESNE Sophie

Approbation du compte rendu de la séance du 07 juin 2022 : approuvé à l'unanimité

Règles de publication des actes des communes de – 3 500 habitants :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'adopter la modalité de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage.
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Panneaux de rues :

Un inventaire a été dressé : 14 plaques et 21 panneaux seront nécessaires. Les chemins seront répertoriés par des panneaux en bois. Le conseil municipal souhaite donner un nom de rue, chemin, place en mémoire à Roger Boulais. Il est proposé de nommer l'espace vert derrière la mairie où il y a les jeux pour enfants et les tables de pique-nique square « Roger Boulais ». M le Maire va demander l'accord à la famille. 2 panneaux « sens interdit sauf riverains » vont être installés Chemin de la Vierge. A Vayande et aux Ifs, 2 panneaux seront installés, 3 panneaux au val de Viard et 1 panneau au lieu des Près. Il restera à se prononcer sur la couleur des plaques de rues.

Maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique de la salle du val de Maizet

M le Maire présente le devis de M Gallier, maître d'œuvre, pour le projet de rénovation énergétique de la salle du val de Maizet.

Le devis s'élève à 2 300 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'accepter le devis de M Gallier au prix de 2 300 € H.T
- Autorise M le Maire à signer le devis.

Défense incendie :

Parution de l'appel d'offres courant juillet avec réception des offres le 26 août. La commission « appel d'offres » se réunira fin août/début septembre pour ouvrir et analyser les offres. Le choix des entreprises sera décidé au conseil municipal du 06 septembre.

Questions diverses :

M le Maire informe le conseil que les communes doivent avoir un schéma de gestion et de prévention des eaux pluviales afin de prévenir et éviter les inondations. La communauté de communes va réaliser un groupement de commandes afin de diminuer les coûts. Le coût pour la commune serait d'environ 1 800 €.

M le Maire présente la nouvelle demande de permis de construire pour la parcelle ZA 86, avec modification de l'accès à la parcelle. Après consultation du dossier, le conseil municipal, par 7 voix « contre » et 4 abstentions émet un avis défavorable. L'instruction du dossier est en cours par le service instructeur. M le Maire va donner un avis favorable avec réserve pour le motif suivant : sortie de la parcelle face à un arrêt de bus et à proximité d'un passage piétons. La sortie n'est donc pas sécurisée.

La subvention pour l'aménagement de l'arrêt de bus route de Brucourt a été accordée par la Région. Les travaux seront réalisés la 1ère quinzaine de juillet.

Programme voirie 2022/2026 communauté de communes :

La réfection de la chaussée Côte de Fierville va être faite en 2022.

M le Maire va signaler que la route de Brucourt n'a pas été inscrite au programme malgré les « nids de poules » et l'herbe qui pousse au milieu de la chaussée.

Les travaux d'assainissement des lfs et Vayande sont terminés.

Fêtes & cérémonies à venir :

09 juillet : cérémonie à la côte 112 à 11h

10 juillet : cérémonie du centenaire de l'U N C à Sainte Honorine du Fay

05 août : cérémonie de la libération de Maizet

27 août : fête des villageois

Séance levée à 19h40.



Commune de
MAIZET

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2022

L'an deux mil vingt deux, le vendredi 1er juillet, à 18h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M Gilbert DUVAL, maire.

Présents : DUVAL Gilbert, BRIZE Brigitte, GARNIER Sylvaine, GRANET Benjamin, DESQUESNE Sophie, CHAPALAIN Jean-François, LE CORSU Céline.

Procurations : DELOM de MEZERAC Guillaume à DUVAL Gilbert, ANQUETIL Patrick à DUVAL Gilbert, SPONHAEUR Clément à GRANET Benjamin, PUPIN Dominique à BRIZE Brigitte.

Désignation du secrétaire de séance : DESQUESNE Sophie

Approbation du compte rendu de la séance du 07 juin 2022 : approuvé à l'unanimité

Règles de publication des actes des communes de – 3 500 habitants :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'adopter la modalité de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage.
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Panneaux de rues :

Un inventaire a été dressé : 14 plaques et 21 panneaux seront nécessaires. Les chemins seront répertoriés par des panneaux en bois. Le conseil municipal souhaite donner un nom de rue, chemin, place en mémoire à Roger Boulais. Il est proposé de nommer l'espace vert derrière la mairie où il y a les jeux pour enfants et les tables de pique-nique square « Roger Boulais ». M le Maire va demander l'accord à la famille. 2 panneaux « sens interdit sauf riverains » vont être installés Chemin de la Vierge. A Vayande et aux Ifs, 2 panneaux seront installés, 3 panneaux au val de Viard et 1 panneau au lieu des Près. Il restera à se prononcer sur la couleur des plaques de rues.

Maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique de la salle du val de Maizet

M le Maire présente le devis de M Gallier, maître d'œuvre, pour le projet de rénovation énergétique de la salle du val de Maizet.

Le devis s'élève à 2 300 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'accepter le devis de M Gallier au prix de 2 300 € H.T
- Autorise M le Maire à signer le devis.

Défense incendie :

Parution de l'appel d'offres courant juillet avec réception des offres le 26 août. La commission « appel d'offres » se réunira fin août/début septembre pour ouvrir et analyser les offres. Le choix des entreprises sera décidé au conseil municipal du 06 septembre.

Questions diverses :

M le Maire informe le conseil que les communes doivent avoir un schéma de gestion et de prévention des eaux pluviales afin de prévenir et éviter les inondations. La communauté de communes va réaliser un groupement de commandes afin de diminuer les coûts. Le coût pour la commune serait d'environ 1 800 €.

M le Maire présente la nouvelle demande de permis de construire pour la parcelle ZA 86, avec modification de l'accès à la parcelle. Après consultation du dossier, le conseil municipal, par 7 voix « contre » et 4 abstentions émet un avis défavorable. L'instruction du dossier est en cours par le service instructeur. M le Maire va donner un avis favorable avec réserve pour le motif suivant : sortie de la parcelle face à un arrêt de bus et à proximité d'un passage piétons. La sortie n'est donc pas sécurisée.

La subvention pour l'aménagement de l'arrêt de bus route de Brucourt a été accordée par la Région. Les travaux seront réalisés la 1ère quinzaine de juillet.

Programme voirie 2022/2026 communauté de communes :

La réfection de la chaussée Côte de Fierville va être faite en 2022.

M le Maire va signaler que la route de Brucourt n'a pas été inscrite au programme malgré les « nids de poules » et l'herbe qui pousse au milieu de la chaussée.

Les travaux d'assainissement des lfs et Vayande sont terminés.

Fêtes & cérémonies à venir :

09 juillet : cérémonie à la côte 112 à 11h

10 juillet : cérémonie du centenaire de l'U N C à Sainte Honorine du Fay

05 août : cérémonie de la libération de Maizet

27 août : fête des villageois

Séance levée à 19h40.